

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 385**9 avril 2004****SOMMAIRE**

001 invest World Opportunities Fund, Luxemburg	18473	Herford Luxembourg Company, S.à r.l., Luxembourg	18456
A Holding S.A., Luxembourg	18446	International Financing Partners S.A., Luxembourg	18472
A Holding S.A., Luxembourg	18456	Invermar S.A., Luxembourg	18463
Adem S.A., Crendal	18438	Investdeutschland S.A.H., Strassen	18477
Adem S.A., Crendal	18440	Kangourou Invest S.A., Luxembourg	18434
Adomia, S.à r.l., Luxembourg	18463	Korea Invest S.A., Luxembourg	18473
Altrum Sicav, Luxembourg-Strassen	18479	Ludio S.A.H., Luxembourg	18464
Amfico, S.à r.l., Luxembourg	18459	Magic Finance S.A.H., Luxembourg	18477
Andalos S.A.H., Luxembourg	18475	MDB Fund Sicav, Luxembourg	18471
Asian Capital Holdings Fund, Sicaf, Luxembourg	18472	MDB Fund Sicav, Luxembourg	18473
a part concept, S.à r.l., Schiffflange	18445	Morisson S.A.H., Luxembourg	18476
BNB, S.à r.l., Wiltz	18437	Mouvement pour l'Egalité des Chances M.E.C., A.s.b.l., Echternach	18441
BNB, S.à r.l., Wiltz	18438	Multithématiques Luxembourg S.A., Luxembourg	18460
BRG Fund, Sicav, Luxembourg	18479	NPB Sicav, Luxembourg	18465
C.T.-A&A S.A., Luxembourg	18480	O'Connor Global Convertible Portfolio, Luxembourg	18466
Café New Romo, S.à r.l., Dudelange	18443	Pan-Holding, Sicav, Luxembourg	18468
Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg	18475	Phil, S.à r.l., Luxembourg	18480
Carrera Invest S.A.H., Luxembourg	18460	Pikata S.A.H., Luxembourg	18459
Cheficomin S.A.H., Luxembourg	18470	RTL Group S.A., Luxembourg-Kirchberg	18474
CLT-UFA S.A., Luxembourg	18477	Sace Holding S.A., Luxembourg	18474
COFINORD, Compagnie Financière du Nord S.A.H., Luxembourg	18436	(The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg	18476
COLUFI - Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières S.A.H., Luxembourg	18467	Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	18469
Cofida S.A.H., Luxembourg	18479	Savoie Holdings, S.à r.l., Luxembourg	18435
DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxembourg	18434	Savoie Holdings, S.à r.l., Luxembourg	18435
Equity & Law S.A., Luxembourg	18463	Scheffer Participations S.A., Luxembourg	18468
Eraculus Investments S.A., Luxembourg	18469	Share, Sicav, Luxembourg	18475
EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund Sicav, Luxembourg	18470	Siola S.A., Luxembourg	18471
Financière Cristal S.A., Luxembourg	18471	Soludec S.A., Luxembourg	18466
Financière LRC S.A., Luxembourg	18460	Standall Holding S.A., Luxembourg	18470
Fixe, Sicav, Luxembourg	18478	TMF Sicav, Luxembourg	18469
Fondation Marcel Schmit - Eugénie Jungers - Yvonne Picard, Mersch	18435	Volteria Holding S.A., Luxembourg	18464
Fortescue Holding S.A., Luxembourg	18478	Vulcanus S.A., Luxembourg	18468
Fresco Sicav, Luxembourg	18464	Wampum S.A., Luxembourg	18478
G.A.B.N.B. S.A.H., Luxembourg	18466	Waveland, S.à r.l., Luxembourg	18436
Gefip Euroland Quantitatif, Sicav, Luxembourg	18467	Waxwing Securities Holding S.A., Luxembourg	18440
GS Global Currency Fund	18434	Why Not S.A.H., Luxembourg	18476
Hanota Holdings S.A., Luxembourg	18467	Zeke, S.à r.l., Luxembourg	18436
Harlstone S.A.H., Luxembourg	18465		

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxembourg B 9.462.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen statutarischen Generalversammlung der Aktionäre vom 19. März 2004

Die Generalversammlung nimmt das Ausscheiden von Herrn Gerhard Scharner zum 31. Dezember 2003 aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zur Kenntnis.

Beschlussfassung

Die Generalversammlung wählt Herrn Rainer Hald, Vorsitzender des Vorstandes der Sparkasse Göttingen, mit Wirkung vom 1. Januar 2004 zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates.

Der Beschluss der Generalversammlung wird einstimmig gefasst.

Für die Richtigkeit des Auszugs

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

R. Mach / B. Stuckenbroeker

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026679.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GS GLOBAL CURRENCY FUND, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion du 26 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Signature.

The amendment to the management regulations dated 26th March 2004, registered in Luxembourg on 29th March 2004, reference LSO-AO05985, were deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg on 29th March 2004.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26th March 2004.

Signature.

(026774.3/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

KANGOUROU INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.809.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 24 mars 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société KANGOUROU INVEST S.A. tenue à Luxembourg, le 24 mars 2003, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite;
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Wald-bredimus, de son poste d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat;
- acceptation de la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, demeurant professionnellement au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet au 1^{er} septembre 2002, suite à la démission de Michal Wittmann en date du 30 août 2002;
- décision d'accepter la démission de Monsieur Klaus Krumnau, demeurant au 8, rue Principale, L-8383 Koerich, de son poste d'administrateur avec effet au 31 octobre 2002 et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat;
- décision d'accepter la nomination de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet au 1^{er} novembre 2002, suite à la démission de Klaus Krumnau en date du 31 octobre 2002;
- le nombre des administrateurs passe par conséquent de quatre à trois.

Le 19 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

C. Speecke / B. Nasr

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018814.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

SAVOIE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 107.000,- EUR.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 91.603.

Il résulte d'une convention de cession datée du 26 mars 2003 que 1 part sociale de la Société a été transférée par BACP EUROPE FUND IV M L.P., société de droit américain, établie et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, à BankAmerica INVESTMENT CORPORATION, société de droit américain, établie et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour réquisition et publication

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017569.3/536/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

SAVOIE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 107.000,- EUR.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 91.603.

Il résulte d'une convention de cession datée du 27 mars 2003 que 642 parts sociales de la Société ont été transférées par BACP EUROPE FUND IV M L.P., société de droit américain, établie et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, à HEL PARTICIPATIONS S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au 24bis, rue du Bargy, F-74950 Scionzier, France.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

Pour réquisition et publication

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017573.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

FONDATION MARCEL SCHMIT - EUGENIE JUNGERS - YVONNE PICARD,**Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

Constituée par acte du notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, le 29 mai 2000.

Approuvée par arrêté grand-ducal du 1^{er} septembre 2000.

Statuts publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 326 du 3 mai 2001.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Disponible	194.660,20	Avoir social	192.153,60
		Résultat de l'exercice 02	2.506,60
	194.660,20		194.660,20

Les réviseurs de compte / Le Conseil d'Administration

Signatures / Signatures

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais financiers	10,01	Intérêts bancaires	6.061,59
Participation aux frais de formation de jeunes dans les ateliers d'insertion professionnelle de la Fondation Lëtzebuurger Kannerduerf ..	4.444,98	Dons	900,00
Résultat de l'exercice 02	2.506,60		
	6.961,59		6.961,59

Les réviseurs de compte / Le Conseil d'Administration

Signatures / Signatures

BUDGET 2003

Recettes

Dons 500,00 EUR
 Intérêts bancaires 5.600,00 EUR

Dépenses

Participation aux frais de formation de jeunes dans les ateliers d'insertion professionnelle
 de la Fondation Lëtzebuurger Kannerduerf. 5.000,00 EUR
 Frais financiers 25,00 EUR
 5.025,00 EUR

Résultat de l'exercice 1.075,00 EUR

Le Conseil d'Administration

Signatures

Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05303. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018268.2//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

WAVELAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 89.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05295, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

A. Schwachtgen.

(018593.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

ZEKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 89.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05298, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

A. Schwachtgen.

(018596.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

COFINORD, COMPAGNIE FINANCIERE DU NORD, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 7.377.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2004:

- le siège social de la société a été transféré au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann se sont démis de leurs fonctions d'administrateur et Mme Myriam Spiroux-Jacoby s'est démise de ses fonctions de Commissaire aux Comptes:

- le nouveau Conseil d'Administration se compose de: EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B-34766, MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, RCS Luxembourg B-51100 et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, RCS Luxembourg B-64474 et le nouveau Commissaire aux Comptes est ELPERS & C° REVISEURS D'ENTREPRISES, 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-74348.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour COFINORD, COMPAGNIE FINANCIERE DU NORD, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018754.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

BNB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wiltz, 11, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 97.022.

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Madame Marie-Claude Toussaint, secrétaire, née à Bastogne (Belgique) le 15 août 1955, demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, 11, rue de l'ancienne Gare,

2.- Madame Bénédicte Balbeur, employée, née à Libramont-Chevigny (Belgique), le 8 mars 1978, demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, 39/57, place de la Gare,

3.- Monsieur Nicolas-Joseph Bossicard, né à Libramont-Chevigny (Belgique) le 1^{er} avril 1979, ouvrier, demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, 39/57, place de la Gare,

lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société BNB, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 12 novembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 97.022,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée BNB, S.à r.l. avec siège social à L-9530 Wiltz, 11, Grand-rue,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Les prénommés Madame Bénédicte Balbeur, Monsieur Nicolas-Joseph Bossicard et Madame Marie-Claude Toussaint, cèdent par les présentes leurs parts sociales de la société BNB, S.à r.l. comme suit:

- Monsieur Nicolas-Joseph Bossicard soixante-trois (63) de ses quatre-vingts (80) parts sociales à Madame Chantal Ghislaine Pierre, né à Vaux-lez-Rosieres, le 17 février 1955, demeurant à B-6642 Vaux-sur-Sûre, 34, Juseret et dix-sept de ses quatre-vingts (80) parts à Madame Bénédicte Balbeur, prénommée,

- Madame Marie-Claude Toussaint ses cinq (5) parts sociales à Madame Bénédicte Balbeur, prénommée.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenue aux présentes, Madame Chantal Ghislaine Pierre, prénommée, laquelle déclare accepter les prédites cessions.

Elle déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société BNB, S.à r.l.

Prix

Les cédants et la cessionnaire déclarent que les présentes cessions ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de un euro (1,- EUR) symbolique.

Montant que les cédants reconnaissent et déclarent avoir reçu de la cessionnaire prénommée, avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par les cédants.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Nicolas-Joseph Bossicard, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société, Madame Marie-Claude Toussaint, agissant en sa qualité de gérante technique et Madame Bénédicte Balbeur déclarent accepter lesdites cessions au nom de la société BNB, S.à r.l. conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les nouveaux associés de la société à responsabilité limitée BNB, S.à r.l. ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, en conséquence des cessions de parts-ci-avant de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euro (100,- EUR) chacune,

Les parts intégralement libérées sont réparties comme suit:

1. Madame Bénédicte Balbeur, prénommée, soixante-deux parts sociales	62
2. Madame Chantal Ghislaine Pierre, prénommée, soixante-trois parts sociales	63
Total des parts: cent vingt-cinq parts	125»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Marie-Claude Toussaint en tant que gérant technique et de Monsieur Nicolas-Joseph Bossicard en tant que gérant administratif et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- gérant technique: Madame Chantal Ghislaine Pierre, né à Vaux-lez-Rosieres, le 17 février 1955, demeurant à B-6642 Vaux-sur-Sûre, 34, Juseret,

- gérant administratif: Madame Bénédicte Balbeur, employée, née à Libramont-Chevigny (Belgique), le 8 mars 1978, demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, 39/57, place de la Gare,

Le mandat du gérant technique est exercé à titre gratuit.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire

Signé: C. Pierre, B. Balbeur, N.-J. Bossicard, M.-C. Toussaint, A. Holtz,

Enregistré à Wiltz, le 17 février 2004, vol. 317, fol. 94, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 février 2004.

A. Holtz.

(900835.3/2724/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2004.

BNB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 11, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 97.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 février 2004.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(900836.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2004.

ADEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Diekirch B 98.503.

L'an deux mil quatre, le dix-sept février.

Par devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADEM SA, avec siège social à L-9743 Crendal, maison 14, bureau 82, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 552 du 9 avril 2002,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 98.503.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Sophie Darche, employée privée, demeurant à B-6880 Bertrix, 7, rue des Mésanges

qui désigne comme secrétaire Karin Neissen, employée privée, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Aldringen 52,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Françoise Dovifat, employée privée, demeurant à L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. L'augmentation du capital social d'un montant de 69.750,- EUR par la création de 225 nouvelles actions d'une valeur nominale de 310,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

2. La souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvelles.

3. La modification afférente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille sept cent cinquante euros (100.750,- EUR) représenté par trois cent vingt-cinq (325) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.»

4. Le changement de l'objet social de la société et la modification subséquente de l'article 3 alinéa premier des statuts:

«**Art. 3. Alinéa premier.** La société a pour objet l'achat et la vente de meubles et d'articles de décoration.»

5. Démission d'un administrateur

6. Nomination d'un nouvel administrateur

7. Démission de la société CPEL SOPARFI SA en sa qualité d'administrateur-délégué

8. Autorisation conférée au conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur-délégué

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-neuf mille sept cent cinquante euros (69.750,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent mille sept cent cinquante euros (100.750,- EUR) par la création de deux cent vingt-cinq (225) nouvelles actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des deux cent vingt-cinq (225) actions:

- la société CLIG SA, société anonyme, avec siège social à Crendal, maison 14, représentée par son administrateur-délégué Madame Françoise Dovifat, prénommée.

Souscription et libération

Ensuite la société CLIG SA, prédésignée, ici représentée comme dit ci-dessus, a par sa représentante préqualifiée, déclaré souscrire deux cent vingt-cinq (225) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire de la somme de soixante-neuf mille sept cent cinquante euros (69.750,- EUR).

De la sorte, la somme de soixante-neuf mille sept cent cinquante euros (69.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille sept cent cinquante euros (100.750,- EUR) représenté par trois cent vingt-cinq (325) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier par conséquence l'article 3 alinéa premier des statuts:

«**Art. 3. Alinéa premier.** La société a pour objet l'achat et la vente de meubles et d'articles de décoration.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission d'un administrateur:

- la société G.P. INTERNATIONAL SA, avec siège social à L-9743 Crendal, maison 14, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 4.822

et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de l'an 2006:

- Monsieur Lucas Luca Pinazo, comptable, né le 25 juillet 1960 à Casablanca (Maroc), demeurant à B-4910 La Reid, 236B, rue les Cours.

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société CPEL SOPARFI SA, avec siège social à L-9743 Crendal, maison 14, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 93.194 de sa fonction d'administrateur-délégué et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution du mandat.

Huitième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur-délégué.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme ADEM SA

a) la société CPEL SOPARFI SA, avec siège social à L-9743 Crendal, maison 14

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Georges Gérard, demeurant à Crendal, lui même représenté par Madame Françoise Dovifat, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Crendal le 13 février 2004

b) la société C.L.I.G. SA, avec siège social à L-9743 Crendal, maison 14, ici représentée par son administrateur-délégué Madame Françoise Dovifat, employée privée, demeurant à Wiltz,

c) Monsieur Lucas Luca Pinazo, comptable, né le 25 juillet 1960 à Casablanca (Maroc), demeurant à B-4910 La Reid, 236B, rue les Cours,

ici représenté par Madame Sophie Darche, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à La Reid le 13 février 2004,

lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire resteront annexées à la présente pour être enregistrées avec elle,

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Lucas Luca Pinazo, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: S. Darche, F. Dovifat, K. Neissen, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 février 2004, vol. 317, fol. 94, case 5. – Reçu 697,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 février 2004.

A Holtz.

(900837.3/2724/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2004.

ADEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Diekirch B 98.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 février 2004.

Pour la Société

A. Holtz

Notaire

(900838.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2004.

WAXWING SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 62.029.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 2003

La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour WAXWING SECURITIES HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018705.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

MOUVEMENT POUR L'EGALITE DES CHANCES M.E.C., A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6432 Echternach, 1, rue Dierwies.

R. C. Diekirch F 414.

L'an deux mille et quatre, le vingt-neuf du mois de janvier, entre les soussignés:

1. Bender-Berland Geneviève, enseignante, 1 ale Wee, L-7681 Waldbillig,
 2. Hellers-Colbett Henriette, retraitée, 43 op der Schanz, L- 6225 Altrier,
 3. Grober-Fiori Maria, femme au foyer, 1, rue Alsbach, L-6213 Consdorf,
 4. Mathieu-Schmit Renée, femme au foyer, 1 ale Wee, L-6691 Moersdorf,
 5. Mousel-Capodimonte Sylvie, chargée de cours, 14 ale Biergwee, L-6586 Steinheim,
 6. Schmit Paul, ingénieur industriel, 7A an der Ruetsbech, L-6552 Berdorf,
 7. Scholtes Lily, chargée de cours, 3, rue Kummel, L-6310 Beaufort,
 8. Theisen-Simon Cécile, femme au foyer, 1, rue Dierwies, L-6432 Echternach,
 9. Wehenkel-Decker Mariette, femme au foyer, 19, rue du Village, L-6585 Steinheim,
- tous de nationalité luxembourgeoise à l'exception de Madame Bender-Berland de nationalité française, une association sans but lucratif a été constituée dans le sens de la loi modifiée du 21 avril 1928, ainsi que des présents statuts.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Durée**Art. 1^{er}.** L'association est dénommée MOUVEMENT POUR L'EGALITÉ DES CHANCES M.E.C., A.s.b.l.**Art. 2.**

Le siège de l'association est fixé à Echternach, 1 rue Dierwies, L-6432 Echternach.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.**Titre II.- Objet****Art. 4.** L'association a pour objet la promotion de l'égalité entre hommes et femmes à tous les niveaux de la vie sociale, culturelle, professionnelle et politique, ainsi que la création, le développement et la gestion de structures régionales d'accueil, d'information, de consultation et de formation.**Art. 5.** Pour atteindre cet objectif, l'association pourra, entre autres, développer, encadrer et promouvoir des initiatives dans les domaines de la formation continue, de l'insertion et de la réinsertion professionnelle, de la conciliation entre la vie familiale et professionnelle, de la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination, de la lutte contre l'isolement social et de la participation à la vie politique et de la promotion de projets culturels.**Titre III.- Membres. Admission, Exclusion et Cotisations****Art. 6.** L'association se compose:

- a) de membres effectifs et
- b) de membres d'honneur.

Art. 7. Les membres peuvent être des personnes physiques et des personnes morales.**Art. 8.** Seuls les membres effectifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi; leur nombre est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à trois.

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 21 avril 1928, une liste alphabétique indiquant les nom, prénom, adresse, profession et nationalité des membres effectifs doit être tenue à jour régulièrement.

La qualité de membre d'honneur est conférée aux personnes physiques et morales qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui apportent une aide financière annuelle selon une cotisation fixée par le conseil d'administration. Leur nombre est illimité. Le titre de membre d'honneur à vie est conféré, par décision majoritaire de l'assemblée générale, à des personnes physiques et morales qui, par une aide exceptionnelle et exemplaire, ont contribué moralement ou matériellement au développement de l'association.

Art. 9. Les membres fondateurs de l'association sont les comparants soussignés. Pour être admis ultérieurement comme membre effectif, il faut:

- a) avoir été admis par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des voix,
- b) avoir payé la cotisation.

La qualité de membre se perd par le décès, la démission écrite adressée au conseil d'administration, le refus de payer la cotisation dans les trois mois à partir du premier rappel et par exclusion, décidée par l'assemblée générale et selon les dispositions de l'article 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928, sur rapport du conseil d'administration dans les cas suivants:

- a) actes ou omissions préjudiciables à l'objet social,
- b) atteintes à la considération ou à l'honneur des associé(e)s ou de l'association.

Art. 10. Les cotisations annuelles à payer par les membres effectifs sont fixées par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. La cotisation pour les personnes physiques ne peuvent excéder 50 euros, la cotisation maximale pour les personnes morales ne peut dépasser le seuil de 250 euros. La cotisation à payer par les membres d'honneur est à fixer par le conseil d'administration.**Titre IV.- Administration****Art. 11.** L'association est administrée par un conseil d'administration, les membres étant élus par l'assemblée générale à la majorité simple pour une durée de deux (2) ans. Le nombre des administrateurs qui doit être impair, se situe entre 5 et 15 personnes et est fixé par l'assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait à moitié chaque année, les membres sortants étant rééligibles. Le premier renouvellement se fait par tirage au sort après la deuxième année, les mandats étant renouvelables.

Les candidats présenteront leur candidature lors de l'ouverture de l'assemblée générale par écrit au président ou à la présidente de l'association.

En cas de vacance d'un siège, le conseil d'administration pourra coopter un membre dont la nomination sera mise aux voix lors de la prochaine assemblée générale ordinaire; jusqu'à cette assemblée, les membres restants gardent les mêmes pouvoirs que si le conseil était au complet. Les membres ainsi coopté(e)s par le conseil achèvent le mandat de celui ou de celles respectivement de ceux ou de celles qu'ils ou elles remplacent.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera en son sein un président ou une présidente, un vice-président ou une vice-présidente, un secrétaire ou une secrétaire et un trésorier ou une trésorière. Ces charges expirent avec le mandat de membre du conseil d'administration. Ces charges sont renouvelables. Le président ou la présidente représente l'association et en dirige les travaux. Il ou elle préside aux débats du conseil d'administration. En cas d'empêchement, le président ou la présidente est remplacé(e) par la vice-présidente ou le vice-président, ou, à défaut, il sera désigné une remplaçante ou un remplaçant pro tempore parmi les membres présents.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de la présidente ou de deux membres du conseil d'administration, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée.

Tout membre du conseil d'administration peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration, moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit cependant possible de représenter plus d'un membre.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix la décision proposée est rejetée.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans les procès-verbaux qui sont signés par le président ou la présidente et le secrétaire ou la secrétaire.

Art. 14. Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs et administratrices sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi modifiée du 21 avril 1928. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par les présents statuts ou par la loi, est de la compétence du conseil d'administration.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi.

Cette énumération n'est pas limitative, mais énonciative. A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature du président ou de la présidente ainsi que par celle du secrétaire, de la secrétaire ou du trésorier respectivement de la trésorière, sans que ceux-ci et celles-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité, certaines tâches à un, une ou à plusieurs de ses membres et même à des tiers.

Il peut également, suivant ses besoins, investir de certaines de ses tâches des commissions techniques, composées d'administrateurs, d'administratrices ou de membres effectifs ou même de personnes qui ne sont pas membres de l'association.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 16. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres effectifs.

Les articles 4 à 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928 règlent les attributions de l'assemblée générale.

Les convocations sont faites par le conseil d'administration au moyen de convocations écrites, adressées aux associé(e)s huit jours au moins avant l'assemblée; elles contiendront l'ordre du jour.

Art. 17. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal lors des assemblées générales. Tout membre effectif peut se faire représenter par un autre membre ayant lui-même droit de vote, moyennant une procuration écrite, sans que ce dernier ne soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret.

Le vote est secret lorsque des personnes sont impliquées.

Le conseil d'administration fixe la date de l'assemblée générale ordinaire qui devra se dérouler au courant du premier trimestre de l'année civile. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants: modification des statuts (selon art. 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928); fixation du nombre des administrateurs ou administratrices; nomination et révocation des administrateurs ou administratrices et des réviseurs de caisse; approbation des budgets et comptes; décharge au conseil d'administration; dissolution de l'association; fixation des cotisations des membres effectifs; et adoption d'un règlement interne.

Art. 18. L'assemblée générale est présidée par le président ou la présidente du conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président ou la vice-présidente et à défaut de celui-ci ou de celle-ci, il sera désigné un remplaçant ou une remplaçante pour la durée de l'assemblée générale parmi les membres effectifs présents.

Les délibérations des assemblées générales sont régies par les articles 7 et 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre VI.- Fonds social, Comptes et Budget

Art. 19. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs et donateurs,
- b) des dons ou legs faits en sa faveur,

- c) des subsides de tout genre et de toute provenance,
- d) des prestations sociales versées par l'État et les communes,
- e) des revenus pour services rendus,
- g) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence en ce jour de signature des présents statuts.

A la fin de l'année, le conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 21. Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier ou une trésorière. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou d'autres pièces comptables à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs ou reviseuses désigné(e)s par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association.

Titre VII.- Modification des statuts

Art. 22. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre VIII.- Dissolution et liquidation

Art. 23. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928. En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à une association ayant un objet social semblable.

Titre IX.- Dispositions générales

Art. 24. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Suite à l'assemblée constituante, les membres fondateurs ont pris les décisions suivantes:

- 1) Le nombre d'administrateurs ou d'administratrices est fixé à 9.
- 2) Les personnes suivantes sont élues au conseil d'administration: Bender-Berland Geneviève, Hellers-Colbett Henriette, Grober-Fiori Maria, Mathieu-Schmit Renée, Mousel-Capodimonte Sylvie, Schmit Paul, Scholtes Lily, Theisen-Simon Cécile et Wehenkel-Decker Mariette.
- 3) La cotisation des membres effectifs pour l'année 2004 est fixée à 10 Euro pour les personnes physiques et à 50 Euros pour les personnes morales.
- 4) Sont nommées réviseuses de caisse: Madame Irma Krippes-Dahm de Mompach et Madame Jeanny van Dijk de Rosport.

Fait à Echternach, le 29 janvier 2004.

Les membres-fondateurs de l'A.s.b.l. MOUVEMENT POUR L'EGALITE DES CHANCES M.E.C.

G. Bender-Berland / H. Hellers-Colbett

M. Grober-Fiori / R. Mathieu-Schmit

S. Mousel-Capodimonte / P. Schmit

L. Scholtes / C. Theisen-Simon / M. Wehenkel-Decker

Suite à l'assemblée générale, les administrateurs ou administratrices ont réparti les mandats de la manière suivante:

Présidente: Sylvie Mousel-Capodimonte

Vice-président: Paul Schmit

Secrétaire: Mariette Wehenkel-Decker

Trésorière: Maria Grober-Fiori

Administratrices: Geneviève Bender-Berland, Henriette Hellers-Colbett, Renée Mathieu-Schmit, Lily Scholtes et Cécile Theisen-Simon

Echternach, le 29 janvier 2004.

Signatures

Présidente / Secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2004, réf. DSO-AN00213. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900874.3/000/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2004.

CAFE NEW ROMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 48, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 99.210.

— STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Monsieur Joao Manuel Sequeira Romizio, cuisinier, né à Campo Maior, Portugal, le 26 octobre 1970 (Matricule 1970 1026 333), demeurant à L-3429 Dudelange, 152, route de Burange.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CAFE NEW ROMO, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Dudelange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2004.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par Monsieur Joao Manuel Sequeira Romizio, préqualifié.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à 930,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Joao Manuel Sequeira Romizio, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée au L-3450 Dudelange, 48, rue du Commerce.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. M. Sequeira Romizio, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 2004, vol. 883, fol. 40, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 25 février 2004.

R. Schuman.

(018872.3/237/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

a_part concept, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 1, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 99.213.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Véronique Steffen, licenciée en sciences de gestion, née à Luxembourg, le 22 avril 1977, demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 32, boulevard Pierre Dupong;

2.- Monsieur Roger Théo Steffen, commerçant, né à Esch-sur-Alzette, le 21 avril 1949, demeurant à L-3314 Bergem, 15, rue des Champs.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

a_part concept, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, la promotion immobilière, l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, l'échange, la location, la gérance de tous les immeubles bâtis ou non bâtis.

La société a également pour objet toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct, indirect avec son objet et s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant un objet identique, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a aussi pour objet le commerce et la représentation de matériaux de construction, d'éléments de construction, d'éléments de construction préfabriqués, d'articles sanitaires et d'articles électriques et de mobilier urbain, ainsi que de toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

La société a encore pour objet la prestation de services administratifs de toute nature ainsi que le conseil en publicité et prestations de services marketing.

Art. 3. Le siège social est établi à Schifflange.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-six euros (EUR 126,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui termineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Mademoiselle Véronique Steffen, prénommée, cinquante et une parts sociales	51
2.- Monsieur Roger Théo Steffen, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Sont nommés gérants de la société:

- Mademoiselle Véronique Steffen, prénommée;
- Monsieur Roger Théo Steffen, prénommé.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-3850 Schifflange, 1, avenue de la Libération.

IV.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: V. Steffen, R. Steffen, F. Kessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 894, fol. 97, case 6. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 2004.

F. Kessler.

(018896.3/219/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

A HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 80.718.

In the year two thousand three, on the thirty-first day of December.

Before us, Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of A HOLDING S.A. (the Company), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Mr Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 26 January 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 807 of 25 September 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Mr Jean-Joseph Wagner, of 26 June 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° C -1304 dated 9 September 2002. The Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 80 718.

The Meeting is chaired by Me Bernard Beerens, lawyer at L-2134 Luxembourg. The Chairman appoints Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Waiver of the convening notices;
- 2) Conversion of shares of class A, shares of class B, shares of class C and shares of class D of the Company into ordinary shares of the Company, deletion of any reference to the existence of the various classes of shares, and subsequent amendment of article 5 of the Articles;
- 3) Amendment of article 17 of the Articles, so that the financial year of the Company shall close on December 31st of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on March 1, 2003, shall be closed on December 31, 2003;
- 4) Amendment of articles 1, 2, 3 (replacement in the English version of the term «corporation» by the term «Company»), 4, 8, 9, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23 and 24 of the Articles;
- 5) Deletion of articles 7, 10, 14, 15, 19 and second paragraph of article 22 of the Articles;
- 6) Subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;
- 7) Miscellaneous.

II. That it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entirety of the share capital is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

Then the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves (i) to convert the shares of class A, shares of class B, shares of class C and shares of class D of the Company into ordinary shares of the Company, (ii) to delete any reference to the existence of the various classes of the shares, and (iii) subsequently to amend article 5 of the Articles, which shall read as follows:

«Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at £ 841,597.- (eight hundred forty-one thousand five hundred ninety-seven Pound Sterling) divided into 841,597 (eight hundred forty-one thousand five hundred ninety-seven) ordinary shares having a nominal value of one £ 1.- (one Pound Sterling) each.

5.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

Third resolution

The Meeting resolves (i) to close the Company's financial years on December 31 of each year and as a result to close the current financial year having started on March 1, 2003 on December 31, 2003 and (ii) to amend article 17 of the Company's Articles accordingly.

As a consequence, article 17 of the Articles will henceforth have the following wording:

«Art. 17. Financial year.

The Company's financial year runs from the January 1st to December 31st of the following year.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 1, 2, 3 (replacement in the English version of the term «corporation» by the term «Company»), 4, 8, 9, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23 and 24 of the Articles and to delete articles 7, 10, 14, 15, 19 and second paragraph of article 22 of the Articles, as a consequence of which the Meeting resolves to restate and renumber the articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they read as follows:

Chapter I. Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of A HOLDING S.A. (hereinafter the Company).

Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the Board of Directors.

2.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Objects

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

4.2 The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

4.3 The Company may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render to companies in which it has a material interest every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

4.4 In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by articles two hundred and nine of the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended and by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

Chapter II. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at £ 841,597.- (eight hundred forty-one thousand five hundred ninety-seven Pound Sterling) divided into 841,597 (eight hundred forty-one thousand five hundred ninety-seven) ordinary shares having a nominal value of one £ 1.- (one Pound Sterling) each.

5.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Shares

6.1 The Shares of the Company shall be and remain in registered form.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by the registration in the said register.

6.3 Certificates of these registrations will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is made in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of 10% (ten per cent) per year calculated from the date when payment was due.

6.6 The Company may purchase or redeem its own Shares within the limits set forth by law and these Articles.

Chapter III. Management of the Company - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors

7.1 The Company is managed by a Board of Directors of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by a General Meeting of Shareholders. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting of Shareholders.

7.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

8.1 The Board of Directors will elect from among its members a Chairman. It may further choose a Secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The first Chairman shall be appointed by a General Meeting of Shareholders.

The Chairman will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, in which case a two days prior notice is required or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of Board of Directors meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.3 The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

8.4 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.5 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

8.6 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.7 The Board can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

8.8 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next General Meeting of Shareholders, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid. In case the required majority is not reached by such members, the adoption of any such resolution shall - without delay - be submitted by the Board of Directors to the Shareholders' Meeting.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors

9.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the amended law of 10 August 1915 on commercial companies or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to an agent, who will be called Managing Director (in the case the agent is at the same time a Director) or Chief Executive Officer. The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting of the Shareholders.

11.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two Director in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

11.4 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out within Luxembourg.

Art. 12. Indemnification

The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Statutory Auditor

The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time by the General Meeting of the Shareholders.

Chapter IV. General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders

The General Meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders. It shall have the broadest powers conferred upon it by law and this articles of association to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings

15.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of April at 11 o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.2 Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

15.3 The present Articles may be amended by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the conditions of quorum and majority determined in article 67-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 16. Proceedings, Vote

16.1 General Meetings of Shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting of Shareholders whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 8 days prior notice.

All notices calling General Meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at a Shareholders' Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

To the extent permitted by law, circular resolutions of the shareholders shall be validly taken if approved in writing by all the shareholders. Such approval may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

16.3 Any shareholder may vote at any General Meeting by himself or by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

16.4 Each share entitles its shareholder to one vote.

16.5 Except as otherwise required by law or by this articles of association, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

16.6 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting of the Shareholders shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the Meeting's Board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Meeting's Board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Chapter V. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year

The Company's financial year runs from the January 1st to December 31st of the following year.

Art. 18. Annual Accounts

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting of the Shareholders, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the Board of Director's report, the statutory auditor(s') report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting of the Shareholders.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting of the Shareholders.

19.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by law.

19.6 The General Meeting of the Shareholders may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution

The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter VII. General Provision**Art. 22. Applicable law**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended, as well as the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on holding companies.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de A HOLDING S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 26 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 807 du 25 septembre 2001. Les statuts de la sociétés (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, le 26 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1304 du 9 septembre 2002. La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80 718.

La séance est présidée par Maître Bernard Beerens, avocat à L-2134 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations émises par les actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes minutes signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion des actions de classe A, actions de classe B, actions de classe C et actions de classe D de la Société en actions ordinaires de la Société, suppression de toute référence à l'existence de différentes classes d'actions, et modification subséquente de l'article 5 des Statuts;

3. Modification de l'article 17 des Statuts afin que l'exercice social de la Société se termine le 31 décembre de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1 mars 2003, prendra fin le 31 décembre 2003;

4. Modification des articles 1,2, 3 (remplacement dans la version anglaise du terme «corporation» par le terme «Company»), 4, 8, 9, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, et 24 des Statuts;

5. Suppression des articles 7, 10, 14, 15, 19 et deuxième paragraphe de l'article 22 des Statuts;

6. Refonte et rénumérotation subséquente des Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, insertion ou modification des titres dans les Statuts;

7. Divers.

II. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que la totalité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de (i) convertir les actions de classe A, actions de classe B, actions de classe C et actions de classe D de la Société en actions ordinaires de la Société, (ii) supprimer toute référence à l'existence de différentes classes d'actions, et (iii) modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital Social

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à £ 841.597 (huit cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling), divisé en 841.597 (huit cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) actions ordinaires ayant une valeur nominale de £ 1 (une livres sterling) chacune.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts. La Société peut, dans les limites et dans les conditions permises par la loi, racheter ses propres actions.»

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide (i) de clôturer l'exercice social de chaque année le 31 décembre et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1^{er} mars 2003, au 31 décembre 2003 et (ii) de modifier en conséquence l'article 17 des Statuts.

Par conséquent, l'article 13 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 17. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 1, 2, 3 (remplacement dans la version anglaise du terme «corporation» par le terme «Company»), 4, 8, 9, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, et 24 des Statuts et de supprimer les articles 7, 10, 14, 15, 19 et deuxième paragraphe de l'article 22 des Statuts. En conséquence, l'Assemblée décide de refondre et de renuméroter les Statuts de la Société dans leur entièreté, et le cas échéant, d'insérer ou modifier les titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er}. Dénomination - Siège social - Durée - Objet**Art. 1^{er}. Dénomination**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de A HOLDING S.A. (ci-après la Société).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

4.1 La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs, d'obligations, titres d'emprunt et d'autres titres de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.2 La société ne devra avoir, de façon directe, aucune activité industrielle ou mettre à la disposition du public un établissement commercial.

4.3 La société peut cependant participer dans l'établissement ou le développement de toute entreprise commerciale ou industrielle, et pourra rendre aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation significative une assistance que ce soit par prêts, garanties ou de toute autre façon.

4.4 D'une manière générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Chapitre II. Capital social - actions**Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à £ 841.597 (huit cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling), divisé en 841.597 (huit cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) actions ordinaires ayant une valeur nominale de £ 1 (une livres sterling) chacune.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts. La société peut, dans les limites et dans les conditions permises par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions

6.1 Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard au taux de 10% (dix pour cent) par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi et les présents statuts.

Chapitre III. Administration de la société - Surveillance

Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7.2 Les administrateurs sortants sont rééligibles.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration

8.1 Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier Président sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Président présidera toutes assemblées d'actionnaires et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, auquel cas un préavis de deux jours est requis ou sur accord préalable des membres pouvant participer, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

8.3 Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

8.4 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

8.5 Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

8.6 Les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant au conseil de s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.7 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

8.8 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion

seront réputés valables. Si la majorité requise n'est pas atteinte par ces membres, l'adoption de ces résolutions devra - et sans délai - être soumise par le Conseil d'Administration à l'Assemblée des Actionnaires.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

9.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir ou de faire accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs mandataires, qui prendront le nom d'administrateur-délégué (si le mandataire est en même temps un administrateur) ou de Chief Executive Officer. La délégation en faveur d'un membre du Conseil d'Administration nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, ou les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

11.4 La Société est gérée exclusivement et effectivement à Luxembourg. Tous les actes de gestion sont exercés au Luxembourg.

Art. 12. Indemnisation

La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Commissaire aux Comptes

La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, ce mandat ne pouvant excéder 6 ans.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles et révocables à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires

L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges qui lui sont conférés par la loi et ces statuts pour ordonner, exécuter ou ratifier des actions se rapportant aux activités de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales

15.1 L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se réunit au siège de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

15.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

15.3 Les présents Statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Art. 16. Procédure et vote

16.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

16.2 Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations pour les Assemblées Générales des Actionnaires doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Dans les limites permises par la loi, des résolutions d'actionnaires peuvent être prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

16.3 Tout actionnaire aura le droit de vote à une Assemblée Générale en personne ou en désignant par écrit, par fax, câble, télégramme ou télex un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires.

16.4 Chaque action donne droit à une voix.

16.5 Excepté dans les cas prévus par la loi, les résolutions des Assemblées Générales des Actionnaires dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

16.6 Avant toute délibération, le président de l'Assemblée Générale des Actionnaires nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Chapitre V. Année sociale - Comptes Annuels - Répartition des bénéfices**Art. 17. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

18.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport.

18.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaires aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des bénéfices

19.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

19.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

19.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires décide souverainement de l'affectation du solde.

19.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

19.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

19.6 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation**Art. 20. Dissolution**

La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Chapitre VII. Disposition générale**Art. 22. Loi applicable**

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du vingt et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Estimations des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte sont estimés à environ mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le dit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 13, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

J. Elvinger.

(018707.3/211/626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

A HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 80.718.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature.

(018708.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.665.

In the year two thousand and four, on the twentieth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of partners of HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the «Company»), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 95.665, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 5th September, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 11th October 2003, number 1058. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The meeting was opened with Mrs Tania Ney, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million five hundred and sixty-two thousand five hundred euro (EUR 1,562,500.-) by the issuance of sixty-two thousand (62,000) new shares.

2. Amendment of article 6 of the articles of incorporation as follows:

«The Company's share capital is set at one million five hundred and sixty-two thousand five hundred euro (EUR 1,562,500.-) represented by sixty-two thousand five hundred (62,500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings».

3. Amendment of article 22 of the articles of incorporation by adding a second paragraph which shall read as follows:

«The manager/board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient».

4. Appointment of an additional manager of the Company.

5. Miscellaneous.

II. - That the partners present or represented, the proxyholders of the represented partners and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the partners, the proxyholders of the represented partners and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented partners, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the partners present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million five hundred and sixty-two thousand five hundred euro (EUR 1,562,500.-) by the issuance of sixty-two thousand (62,000) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the existing shares.

The newly issued shares have been subscribed as follows:

- twenty-nine thousand eight hundred and eighty-four (29,884) shares have been subscribed by BLACKSTONE HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV Ltd., a limited company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, PO Box 908 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, at a total price of seven hundred and forty-seven thousand one hundred euro (EUR 747,100.-);

- one thousand one hundred and sixteen (1,116) shares have been subscribed by BLACKSTONE HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A Ltd., a limited company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, PO Box 908 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, at a total price of twenty-seven thousand nine hundred euro (EUR 27,900.-);

- thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by APAX WW NOMINEES LIMITED, a limited company existing under the laws of England, having its registered office at 15, Portland Place, London, W1B 1PT, at a total price of seven hundred and seventy-five thousand euro (775,000.-).

The shares so subscribed have been entirely paid up by a contribution in cash of an amount of one million five hundred and fifty thousand euro (EUR 1,550,000), entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned capital increase, article 6 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«The Company's share capital is set at one million five hundred and sixty-two thousand five hundred euro (EUR 1,562,500.-) represented by sixty-two thousand five hundred (62,500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each .

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings».

Third resolution

The general meeting decides to amend article 22 of the articles of incorporation by adding a second paragraph which shall read as follows:

«The manager/board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient».

Fourth resolution

The general meeting decides to appoint Mr Alain Steichen, attorney at law, born on 28th April 1958, residing in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée as additional manager of the Company for an indefinite period with effect as of 22nd, January 2004.

The board of managers is hence composed as follows:

- Mr Robert M. Barrack;
- Mr Alain Steichen.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eighteen thousand five hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 95.665, constituée suivant acte notarié en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 11 octobre 2003, numéro 1058. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Tania Ney, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) pour le porter à un million cinq cent soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 1.562.500,-) par l'émission de soixante-deux mille (62.000) nouvelles parts sociales.

2. Modification de l'article 6 des statuts selon la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de un million cinq cent soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 1.562.500,-) représenté par soixante-deux mille cinq cent (62.500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires».

3. Modification de l'article 22 des statuts en ajoutant un deuxième paragraphe ayant la teneur suivante:

«Le gérant/conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles».

4. Nomination d'un gérant supplémentaire de la Société.

5. Divers.

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) pour le porter à un million cinq cent soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 1.562.500,-) par l'émission de soixante-deux mille (62.000) nouvelles parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les actions nouvelles ainsi émises ont été souscrites comme suit:

- vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatre (29.884) parts sociales ont été souscrites par BLACKSTONE HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV Ltd, une limited company régie selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, PO Box 908GT Grand Cayman, Cayman Islands, pour un prix total de sept cent quarante-sept mille cent euros (EUR 747.100,-);

- mille cent seize (1.116) parts sociales ont été souscrites par BLACKSTONE HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A Ltd, une limited company régie selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à walker House, PO Box 908GT Grand Cayman, Cayman Islands, pour un prix total de vingt-sept mille neuf cent euros (EUR 27.900,-);

- trente et un mille (31.000) parts sociales ont été souscrites par APAX WW NOMINEES LIMITED, une limited company régie par les lois d'Angleterre, pour un prix total de sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 775.000,-).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport en numéraire d'un montant de un million cinq cent cinquante mille euros (EUR 1.550.000,-) entièrement alloué au capital social.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital réalisée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de un million cinq cent soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 1.562.500,-) représenté par soixante-deux mille cinq cent (62.500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 22 des statuts en ajoutant un deuxième paragraphe ayant la teneur suivante:

«Le gérant/conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer M. Alain Steichen, avocat à la Cour, né le 28 avril 1958, demeurant à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée en tant que gérant supplémentaire de la Société pour une période indéterminée avec effet au 22 janvier 2004.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Robert M. Barrack;
- M. Alain Steichen.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix-huit mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, T. Ney, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 20, case 7. – Reçu 15.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

J. Elvinger.

(018787.3/211/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

PIKATA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.263.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04272, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour PIKATA S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(018634.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

AMFICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.299.

Décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 février 2004

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Paul Robat avec effet au 15 février 2004 en tant que Gérant de la Société et lui octroie pleine décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide d'accepter la nomination en tant que Gérant de Monsieur:

- Coen van der Lubbe, Gérant, Luxembourg

avec effet au 15 février 2004.

Luxembourg, le 24 février 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. / C. van der Lubbe

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018898.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

MULTIHEMATIQUES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 72.904.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN04656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(018637.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

CARRERA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.955.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour CARRERA INVEST S.A., Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(018638.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

FINANCIERE LRC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 99.216.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Sophie Legrand, épouse de Monsieur José Ramalho, dirigeant de société, demeurant à F-97354 Montjoly, 1, allée du Mont Résidence les Grenadilles (Guyane française), ici représentée par Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2003.

2. Monsieur José Ramalho, dirigeant de société, demeurant à F-97354 Montjoly, 1, allée du Mont Résidence les Grenadilles (Guyane française), ici représenté par Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2003.

3. La société PACAM'S S.A.S., Société par Actions Simplifiée, établie et ayant son siège social à F-97300 Cayenne, 90-92, rue Christophe Colomb (Guyane française), représentée par sa présidente, Madame Anne Marie Chantemargue, ici représentée par Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de FINANCIERE LRC S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (155.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 ci-après.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou téléfax, courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax ou par courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature du délégué du conseil, soit par la signature d'un administrateur accompagnée de la co-signature du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
	EUR	EUR	
1) Sophie Legrand-Ramalho, prénommée	15.810,-	15.810,-	1.581
2) José Ramalho, prénommé	12.090,-	12.090,-	1.209
3) PACAM'S S.A.S., prénommée	3.100,-	3.100,-	310
Total:	31.000,-	31.000,-	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.650,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissant dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Sophie Legrang, épouse de Monsieur José Ramalho, dirigeant de société, née à Cayenne (France), le 26 septembre 1972, demeurant à F-97354 Montjoly, 1, allée du Mont Résidence les Grenadilles (Guyane française).

- Monsieur José Ramalho, dirigeant de société, né à Lisbonne (Portugal), le 7 avril 1957, demeurant à F-97354 Montjoly, 1, allée du Mont Résidence les Grenadilles (Guyane française).

- Monsieur Pierre Chantemargue, dirigeant de société, né à Saint-Maur-Des-Fossés (France), le 4 avril 1946, demeurant à F-97300 Cayenne, 268, route de Bourda (Guyane française).

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme BS CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.486,

4. L'adresse de la société est fixée à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich,

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de une (1) année, renouvelable chaque année lors de l'assemblée annuelle qui se prononcera sur l'exercice en cours.

6. Conformément à l'article 9 des statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, ont désigné à l'unanimité Monsieur José Ramalho, prénommé, comme administrateur délégué de la société.

Il pourra engager la société sous seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires, ainsi que la représentation de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. De Vleeschauwer, A. Lentz.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 février 2004.

A. Lentz.

(018907.3/221/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

EQUITY & LAW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 33.984.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN04653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(018640.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

INVERMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 87.011.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN04654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(018643.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

ADOMIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.401.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le neuf février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christian Brück, employé privé, demeurant à L-3936 Mondercange, 10, Op Feileschterkeppchen, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ADOMIA, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 67.401.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La société ADOMIA, S.à r.l. a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 25 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 105 du 19 février 1999.

2. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

3. L'associé unique prononce par les présentes la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur et déclare en cette qualité que la société n'a pas de dettes et que tous les avoirs

de la société lui sont transférés. Il supportera personnellement tout passif de la société même inconnu à l'heure actuelle. Il réglera les frais des présentes.

Partant la liquidation de la Société est à considérer comme achevée et la Société comme définitivement clôturée et liquidée.

4. Décharge est donnée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

5. Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au domicile de Monsieur Christian Brück à L-3936 Mondercange, 10, Op Feileschterkeppchen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Brück, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, vol. 142S, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004.

F. Baden.

(018805.3/200/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

VOLTERIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 71.316.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 3 février 2004

Suite à la démission des administrateurs MM. Claude Schmitz, Edmond Ries et Guy Hornick, et du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., l'Assemblée procède aux nominations suivantes:

- Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Gernot Kos, expert comptable, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, demeurant à Luxembourg, commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin lors de l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

L'Assemblée a également décidé de transférer le siège social vers L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018843.3/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

LUDIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.318.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(018880.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

FRESCO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 83.626.

Notice is hereby given to the shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of FRESCO («the Company») will be held at the registered office of the Company at 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on 15 April 2004 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Reports of the Board of Directors and of the Auditors;
2. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended 31 December 2003;
3. Discharge to the Directors in relation to the performance of their activities during the accounting year ended 31 December 2003;
4. Dividend distribution;

5. Appointment of the Directors and approval of Directors' fees for 2003;
6. Miscellaneous;

Copies of the latest version of the Annual Report (including the directors' and auditors' reports) are available free of charge during normal office hours at the registered office of the company in Luxembourg or on the internet web site of the Company (<http://www.frescoshares.com>).

In order to be admitted to the meeting, shareholders must deposit their shares at least five days before the date of the general meeting with STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

There will be no requirement as to the quorum in order for the general meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Persons who cannot attend this meeting and who want to be represented, should return a proxy, dated and signed to STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax and by mail before 13 April 2004 to the attention of Irena Majcen, fax number 352 46 31 89.

(01562/755/29)

By order of the Board of Directors.

NPB SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxemburg, 50, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxemburg B 85.788.

Die Aktionäre der NPB SICAV sind eingeladen, an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 13. April 2004 um 11.00 Uhr in den Räumlichkeiten der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxemburg-Kirchberg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichts des Verwaltungsrats für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2003.
2. Vorlage des Berichts des Wirtschaftsprüfers.
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2003.
4. Gewinnverwendung.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2003.
6. Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
7. Sonstiges.

Die Besitzer von Inhaberaktien, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, mindestens fünf Kalendertagen vor dem 13. April 2004 ihre Aktien bei der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxemburg zu hinterlegen und die Sperrung dieser Aktien zu beantragen.

Die Besitzer von Namensaktien, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die Gesellschaft mindestens fünf Kalendertagen vor dem 13. April 2004 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Die in der Tagesordnung der Generalversammlung aufgeführten Beschlüsse erfordern kein besonderes Quorum und werden, falls sie von der Mehrzahl der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen werden, angenommen.

(01615/755/27)

Der Verwaltungsrat.

HARLSTONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxemburg B 45.099.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission de deux Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de deux nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

I (01226/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

18466

SOLUDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 4.473.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social, 3B, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg, le 14 mai 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la Société pour l'exercice 2003
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2003
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Désignation d'un auditeur
6. Divers

Messieurs les actionnaires voudront bien, trois jours francs au moins avant l'Assemblée, déposer leurs titres auprès de la DEXIA-BIL.

I (01248/000/19)

G.A.B.N.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (01249/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

O'CONNOR GLOBAL CONVERTIBLE PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.968.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of O'CONNOR GLOBAL CONVERTIBLE PORTFOLIO (the «Company») which will be held at the registered office of the Company, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, on 28 April 2004 at 2.30 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Hearing of the reports of the Board of Directors and the Auditor of the Company
2. Approval of the balance sheet of the Company for the financial year ended 31 December 2003, and the allocation of the net results
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2003
4. Election or re-election of the Directors and of the Auditor until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2005
5. Any other business which may be properly brought before the Annual General Meeting of Shareholders

Shareholders who cannot attend the Annual General Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them and available at the registered office of the Company, so as to be received by the Company no later than close of business on 23 April 2004.

I (01485/755/23)

By order of the Board of Directors.

HANOTA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.800.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 28 avril 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01272/000/15)

Le Conseil d'Administration.

**COLUFI - COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 6.013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de COLUFI - COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES qui se tiendra le 3 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01345/755/20)

Le Conseil d'Administration.

GEFIP EUROLAND QUANTITATIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.100.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») qui se tiendra le mercredi 5 mai 2004 à 11.00 heures au siège de la Société et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Changement du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée à la BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée, sont priés de faire connaître à la Société par écrit (lettre ou procuration) au moins 24 heures avant la tenue de l'Assemblée leur intention d'y participer.

I (01559/755/25)

Pour le Conseil d'Administration.

PAN-HOLDING, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.023.

Les actionnaires de PAN-HOLDING sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2004, à 15.00 heures, au siège social de la Société, 7, place du Théâtre, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration; approbation des situations financières et des comptes au 31 décembre 2003.
2. Affectation des résultats de l'exercice, fixation du dividende et date de mise en paiement.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Réélection d'Administrateurs.
5. Fixation de la rémunération du Conseil pour l'exercice 2003.
6. Réélection du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les titres au porteur pourront être déposés auprès de tout établissement bancaire ou financier agréé par la Société. Les certificats de dépôt et d'immobilisation devront parvenir avant le 22 avril 2004 à la Société, Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg.

Il n'est pas besoin de certificat de dépôt et d'immobilisation pour les actions nominatives.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, les titulaires d'actions nominatives ou au porteur devront informer la Société de leur intention d'y assister avant le 22 avril 2004.

Les actionnaires qui ne pourraient assister personnellement à cette Assemblée, sont priés de s'y faire représenter en faisant parvenir avant le 22 avril 2004 à PAN-HOLDING, Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg, une procuration dûment complétée et signée.

I (01416/1987/27)

Le Conseil d'Administration.

VULCANUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.856.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 avril 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (01346/755/17)

Le Conseil d'Administration.

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.858.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01348/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.601.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 5 mai 2004 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

I (01347/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ERACOLUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 84.781.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

I (01484/696/18)

Le Conseil d'Administration.

TMF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.905.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le 30 avril 2004 à 15.00 heures pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2003
- Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'accomplissement de sa mission
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003
- Affectation des résultats et fixation du dividende
- Nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises
- Questions diverses.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Afin de participer à l'assemblée, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits cinq jours francs avant l'assemblée dans le registre des actionnaires et les propriétaires d'actions au porteur devront déposer leur titre cinq jours avant l'assemblée, au siège social de la société ou auprès de:

BANQUE DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET, DEMACHY, 3, avenue Hoche, Paris 8^{ème},
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

I (01616/755/24)

Le Conseil d'Administration.

CHEFICOMIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 7.537.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 mai 2004 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Chaque actionnaire devra, pour être admis à l'assemblée, effectuer le dépôt de ses titres au porteur au siège social ou auprès d'un établissement bancaire de premier ordre, cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (01415/534/17)

Le Conseil d'Administration.

STANDALL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 53.346.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01483/696/14)

Le Conseil d'Administration.

EUROFUNDLUX, EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.461.

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2004 à 11.00 heures au siège social de la société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003
2. Approbation des Etats Financiers au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat
4. Approbation de la nomination de Monsieur Stefano Pilastrri en qualité d'Administrateur, suite à sa cooptation par le Conseil d'Administration en date du 8 octobre 2003 en remplacement de Monsieur Giuliano Baroni
5. Rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2004
6. Nomination du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa valeur nette d'inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix.

Pour pouvoir assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, le propriétaire d'actions au porteur sera tenu de déposer son récépissé de souscription ou tout autre document probant aux guichets de l'une des agences mentionnés ci-dessous, accompagné éventuellement d'une procuration cinq (5) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Sont admis à assister ou être représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires (5) cinq jours francs avant la tenue de ladite Assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le Conseil d'Administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée de

leur intention d'y participer soit personnellement, soit par procuration, laquelle devra être déposée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée à l'un des guichets mentionnés ci-dessous.

Au Grand-Duché de Luxembourg: CREDEMLUX, 10/12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

En Italie: CREDITO EMILIANO S.p.A., Via Emilia S.Pietro, 4, I-42100 Reggio Emilia.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration en désignant un représentant de l'Agent Domiciliaire, c'est-à-dire CREDEMLUX, comme mandataire. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au Siège Social de la Société; la procuration doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant câble, télégramme, télex, télécopie ou tout moyen similaire soit directement à CREDEMLUX, soit par l'intermédiaire de CREDITO EMILIANO S.p.A.

I (01417/1913/40)

Le Conseil d'Administration.

SIOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.799.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 24 avril 2004 à 16.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Vote conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Nominations statutaires
7. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (01566/000/22)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE CRISTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.500.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FINANCIERE CRISTAL S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 avril 2004 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01558/000/15)

Le Conseil d'Administration.

MDB FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.000.

Une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la SICAV se réunira en l'étude de Maître Gérard Lecuit au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en date du 30 avril 2004 à 10.00 heures, à l'effet de délibérer et voter sur le projet de fusion du seul compartiment actif de la SICAV (MDB Fund Cerberus) dans un nouveau compartiment de la société ATHENA II SICAV et la liquidation de fait de la SICAV.

L'adoption de ce projet devra être approuvée par une majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées et le quorum ne peut être inférieur à 50% des actions.

Les actionnaires n'approuvant pas le projet de fusion tel que publié au Mémorial des sociétés en date du 15 mars 2004 ont la possibilité pendant un mois de demander le remboursement de leurs actions sans frais, directement auprès de la BANQUE DELEN LUXEMBOURG S.A. en sa qualité d'Agent Administratif de la SICAV et ce conformément aux procédures déterminées dans le prospectus d'émission de la SICAV. A l'expiration de ce délai, la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire engagera l'ensemble des actionnaires de la SICAV. Les frais relatifs à la fusion seront supportés par la SICAV.

I (01564/660/20)

INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.973.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 avril 2004 à 12.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01563/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.100.

The Shareholders of the Company are hereby kindly invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be held at the registered office in Luxembourg on 28 April 2004 at 3.30 p.m. to deliberate and vote on the following Agenda:

Agenda:

A. (To be held before notary public)

Amendment of Articles 3, 5, 7 c 1), 7 c 3), 18 and 28 and deletion of Articles 6) and 7) e) of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the Board's decision to submit the Company to the law of 20th December 2002 concerning undertakings for collective investment and to convert all existing bearer shares into registered shares.

The complete wording of the amendments to the Articles of Incorporation is available, free of charge, upon request, at the registered office of the Company. Shareholders are advised that the quorum required under A. is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and that resolutions on each item have to be passed by the affirmative vote of at least two third of the votes cast at the meeting.

B. (To be held under private seal)

1. Report of the Board of Directors for the fiscal year ended on 31 December 2003.
2. Report of the Auditor for the fiscal year ended on 31 December 2003.
3. Approval of the financial statements for the fiscal year ended on 31 December 2003.
4. Allocation of the net result for the fiscal year ended on 31 December 2003.
5. Discharge of the Directors from their duties.
6. Re-appointment of Mr Michel Arni, Mr Walter Blum Gentilomo, Mr Erik A. Jens, Mr Richard Katz, Mr Marc Pereire, Mr Samuel Pinto, Mr Sylvain Roditi, Mr Rick Sopher and Mr Lucas Wurfain to serve as Directors for a period ending with Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2005.
7. Re-appointment of DELOITTE S.A., Luxembourg, as statutory Auditor for a period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2005.
8. Any other business.

Shareholders are advised that there is no quorum requirement under Agenda item B. and that resolutions on each item are passed by a simple majority of the votes cast at the meeting.

A shareholder may vote in person or by proxy. Each share is entitled to one vote.

Shareholders who will not be able to attend the Extraordinary General Meeting may be represented by power of proxy, the form of which is available at the registered office of the Company. The form should be duly filled in and returned by fax to +352 479 346 408 before 27 April 2004 with the original to follow by post to the Company at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

I (01561/755/38)

On behalf of the Board of Directors.

KOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.039.

The Shareholders are convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Tuesday *4th May 2004* at 11.00 a.m. at the registered office with the following agenda

Agenda:

- To receive and adopt the Management Report of the Directors,
- To receive and adopt the Report of the Statutory Auditor for the year ended 31st December 2003,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended 31st December 2003,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to 31st December 2003,
- Renewal of the terms of mandates of the Directors and of the Statutory Auditor,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to be admitted to the General Meeting the shareholders are required to deposit their certificates at the registered office five clear days prior to the date set for the Meeting.

I (01550/755/19)

The Board of Directors.

MDB FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.000.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *30 avril 2004* à 10.00 heures en l'étude de Maître Gérard Lecuit, 31, boulevard du Prince Henri - 3^{ème} étage, L-1724 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
2. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur
3. Présentation des rapports de fusion des conseils d'administration et de l'expert indépendant.
4. Approbation du projet de fusion (au sens de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée) de la Société (société absorbée) avec la société ATHENA II SICAV, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 47.419 (société absorbante).
5. Apport par la Société de l'universalité de son patrimoine actif et passif à un nouveau compartiment de ATHENA II SICAV.
6. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.

I (01565/660/22)

001 invest WORLD OPPORTUNITIES FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 14, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 75.911.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der 001 invest WORLD OPPORTUNITIES FUND, Sicav ein, die sich am Freitag *den 30. April 2004* um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft hält.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung der Vermögensaufstellung sowie Aufwands- und Ertragsrechnung zum 31. Dezember 2003
3. Ergebniszurechnung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
6. (Neu)Wahlen in den Verwaltungsrat

Die Ordentliche Generalversammlung wird unmittelbar gefolgt von einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am selben Ort um 11.30 Uhr stattfindet.

Da das Kapital der SICAV unter zwei Drittel des Mindestkapitals gefallen ist, unterbreitet der Verwaltungsrat den Aktionären die Frage der Auflösung der SICAV:

7. Entscheidung hinsichtlich der Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 29. (1) des Gesetzes vom 30. März 1988 und Artikel 32. der Satzung
8. Ernennung eines oder mehrerer Liquidatoren und Bestimmung der Vollmachten des oder der Liquidatoren.

Um an den beiden Generalversammlungen teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von Inhaberaktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxemburg hinterlegt haben.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen beider Generalversammlungen ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

I (01560/755/31)

Der Verwaltungsrat.

SACE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.504.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 29 avril 2004 à 15.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (01567/000/21)

Le Conseil d'Administration.

RTL GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg-Kirchberg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 10.807.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 avril 2004, à 15.00 heures, au siège social (45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et rapports des commissaires (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2003)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Conformément à l'article 24 des statuts, le 14 avril 2004 au plus tard,

a) les propriétaires des titres nominatifs aviseront la société de leur intention de se prévaloir de leurs titres; les procurations éventuelles devront parvenir au siège de la société au plus tard le 14 avril 2004 (à l'attention de Mme Carine Back);

b) les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:

- au Grand-Duché de Luxembourg: DEXIA-B.I.L.
- en Belgique: ING

II (01174/1433/26)

Le Conseil d'Administration.

ANDALOS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 40.950.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 20 avril 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

II (01105/833/18)

Le Conseil d'Administration.

CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.409.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le 19 avril 2004 à 15.00 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions représentées à l'assemblée.

II (01109/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SHARE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.744.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 19 avril 2004 à 10.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01300/584/23)

Le Conseil d'Administration.

WHY NOT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.796.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 23 avril 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01118/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MORISSON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.790.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 23 avril 2004 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01119/755/17)

Le Conseil d'Administration.

THE SAILOR'S FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.503.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 19 avril 2004 à 10.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003
2. Lecture du rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 2003
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2003 et affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises
5. Ratification de la cooptation intervenue le 3 juillet 2003
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès:

En Italie

BANCA POPOLARE DI BERGAMO Spa

Piazza Vittorio Veneto, 8

I-24122 Bergamo

II (01332/755/23)

A Luxembourg

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

19-21, bd du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Le Conseil d'Administration.

MAGIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.789.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 23 avril 2004 à 14.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01120/755/17)

Le Conseil d'Administration.

INVESTDEUTSCHLAND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.810.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 20 avril 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (01139/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 avril 2004 à 10.30 heures, au siège social (45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice 2003
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
5. Nominations légales et statutaires
6. Divers.

Conformément à l'article 21 des statuts, les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres au moins cinq jours avant la réunion, soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:

- DEXIA-B.I.L.
- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
- BNP PARIBAS

De même, conformément à l'article 22 des statuts, les propriétaires de titres qui souhaiteront se faire représenter à ladite Assemblée devront faire parvenir leur procuration au siège de la société (à l'attention de Mme Carine Back) cinq jours avant la réunion.

II (01175/1433/27)

Le Conseil d'Administration.

FORTESCUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.640.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *19 avril 2004* à 10.00 heures au siège de la Société, 9, rue de Saint Hubert, L-1744 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2003, lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2003,
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003,
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

II (01190/578/17)

Le Conseil d'Administration.

WAMPUM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 94.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi *20 avril 2004* à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01217/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FIXE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *19 avril 2004* à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01301/584/23)

Le Conseil d'Administration.

COFIDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 30.992.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 19 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2003;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non-tenu de l'Assemblée Générale Ordinaire à la date statutaire.

Conformément à l'article 9 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non.

II (01238/687/18)

Le Conseil d'Administration.

BRG FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 20 avril 2004 à 16.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01302/584/23)

Le Conseil d'Administration.

ALTRUM SICAV, Investmentgesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 81.918.

Die Aktionäre der ALTRUM SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 19. April 2004 um 14.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im Februar 2004.

II (01383/755/26)

Der Verwaltungsrat.

C.T.-A&A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.654.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, le 19 avril 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Submission of the report of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the balance-sheets and profit and loss accounts, and allocation of these results as per March 31st, 2001, March 31st, 2002 and March 31st, 2003.
3. Question of the possible dissolution of the company, according to article 100 of the commercial company law of August 10th, 1915;
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
5. Statutory elections;
6. Acceptation of the resignation of Mr Daniel Bugmann as director of the company with effect at July 8, 2003 and nomination of Mr Daniel Aerni in replacement with effect at April 19, 2004.
7. Miscellaneous.

II (01335/751/21)

Le Conseil d'Administration.

PHIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.394,68 EUR.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 53.818.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés du 30 décembre 2003

Monsieur Toby Herkrath, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg est nommé gérant technique en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire.

Certifié sincère et conforme

Pour PHIL, S.à r.l.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018709.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.
